

Le
Président
du Sénat



SÉNAT | SENATE
CANADA



LE Président

Le Président du Sénat est l'un des plus importants représentants du Parlement. Il préside les travaux de la Chambre rouge, fait respecter les règles et veille au bon déroulement des délibérations.

En plus de représenter le Sénat auprès du public, le Président est à la fois administrateur et diplomate, tout en conservant le droit de participer aux débats au même titre que les autres sénateurs.

Le poste de Président du Sénat a été établi officiellement dans *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique* (plus tard renommé *Loi constitutionnelle de 1867*), par lequel le Dominion du Canada a été créé. Cette loi donne au gouverneur général le pouvoir de nommer le Président du Sénat, mais comme c'est le cas pour de nombreuses nominations parlementaires, le gouverneur général agit en suivant les conseils du premier ministre.



“

Servir à titre de Président du Sénat est un privilège, et je trouve mon rôle stimulant, significatif et toujours enrichissant. Que je remplisse des fonctions procédurales, cérémoniales ou diplomatiques, je m'efforce chaque jour de les aborder avec la passion et l'intégrité que les Canadiens méritent.

George J. Furey, c.r., Président du Sénat

L'HONORABLE

George J. Furey, c.r.

Éminent éducateur et avocat profondément engagé dans sa communauté, l'honorable George J. Furey, c.r., est originaire de Terre-Neuve-et-Labrador.

Il est le 45^e Président du Sénat du Canada et le premier Terre-Neuvien à occuper ce poste. Il a été nommé au Sénat le 11 août 1999 et nommé Président le 3 décembre 2015.

Le Président Furey a fréquenté l'Université Memorial de Terre-Neuve qui lui a décerné un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en éducation en 1970, ainsi qu'une maîtrise en éducation en 1976. Au cours de sa carrière d'éducateur, il a enseigné au conseil scolaire catholique de St. John's et a exercé les fonctions de directeur adjoint et superviseur au conseil scolaire catholique de Port-au-Port, puis de directeur principal au conseil scolaire catholique de Placentia-St. Mary's.

Après une carrière en éducation réussie, il s'est inscrit à la faculté de droit de l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, où il a obtenu un baccalauréat en droit en 1983.

Le Président Furey a été reçu au Barreau de Terre-Neuve-et-Labrador en 1984 et a été nommé associé au cabinet d'avocats O'Brien, Furey & Hurley de St. John's.

Alors qu'il en était à sa deuxième année d'exercice en droit, il a contesté avec succès le libellé du *Code criminel* qui touche l'agression sexuelle et a prouvé qu'à la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, certaines dispositions du *Code criminel* étaient anticonstitutionnelles. Le titre de conseil de la reine lui a été conféré en 1996.

Le Président Furey est un leader communautaire très respecté : il a consacré du temps à de nombreux organismes bénévoles, conseils professionnels et commissions provinciales, y compris l'Association des enseignants de Terre-Neuve-et-Labrador, Scouts Canada, le comité d'éthique de l'hôpital St. Clare's Mercy et le conseil de l'école secondaire Gonzaga.

Depuis sa nomination au Sénat, le Président Furey a été membre de nombreux comités sénatoriaux. Il a notamment présidé le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Il sert avec fierté ses concitoyens canadiens depuis sa nomination au Sénat et il s'est notamment engagé à promouvoir les intérêts des gens de Terre-Neuve-et-Labrador au Parlement.

— Historique —



La fonction de Président du Sénat est aussi vieille que le Canada.

Puisque le corps législatif du Canada a pour modèle le parlement britannique, les rôles de ses présidents ont également suivi ce modèle.

Au Sénat, le Président a assumé le rôle plus limité du lord chancelier du Royaume-Uni, qui a présidé la Chambre des lords — la Chambre haute britannique — jusqu'à ce qu'ils élisent leur premier président en 2006.

À l'origine, le Président guidait le Sénat dans l'exécution de l'ordre quotidien des travaux et veillait à ce que tous les sénateurs aient la chance de se faire entendre. En 1906, les sénateurs ont modifié leurs règles et ont accordé au Président le pouvoir de maintenir l'ordre et le décorum à l'intérieur de la Chambre.

Ces changements ont conféré au Président le pouvoir d'interrompre les procédures afin de faire respecter le *Règlement du Sénat* et de se prononcer sur les rappels au Règlement (qui permettent à un sénateur de débattre le fait qu'une règle ou une procédure habituelle n'a pas été suivie).

En 1991, on a octroyé au Président le pouvoir de suspendre les débats pour rétablir l'ordre. Cependant, même s'il détient toujours ce pouvoir, ce dernier est rarement utilisé lors de débats.

Le mandat du Président n'a pas de durée fixe, mais il a tendance à être relativement court. Il y a eu 45 présidents du Sénat depuis la Confédération; la durée moyenne de service est de trois ans.

Le Président, figure solennelle et gardien de l'institution, représente la tradition au Sénat. Il est le seul sénateur à porter encore la tenue juridique traditionnelle : une toge noire, un col à brides et un tricorne.

En signe de respect, les sénateurs saluent ou s'inclinent encore devant le fauteuil du Président lorsqu'ils entrent dans la Chambre ou en sortent. De plus, le Président doit être entré dans la Chambre — avec le défilé du Président — et doit avoir lu les prières d'ouverture avant qu'une séance du Sénat puisse débiter.

◀ La reine Elizabeth II lors de l'ouverture de la 23^e législature en 1957 dans la Chambre du Sénat. Chaque nouvelle session débute par un discours du Trône. Elle ne débute qu'après que le Président du Sénat ait demandé à l'huissier du bâton noir d'inviter les représentants de la Chambre des communes à se rendre à la Chambre du Sénat. Ce discours est habituellement lu par le représentant du monarque au Canada, soit le gouverneur général.

LE PREMIER PRÉSIDENT

L'hon. Joseph-Édouard
Cauchon, C.P.

18
67



Joseph-Édouard Cauchon, important journaliste et homme politique québécois, a siégé à l'Assemblée législative de la province du Canada avant d'être nommé au Sénat, le 2 novembre 1867. Trois jours plus tard, il a été nommé Président du Sénat, titre qu'il a conservé jusqu'en juin 1872.

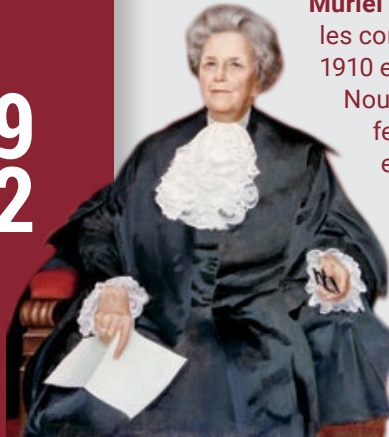
19
06

LE PRÉSIDENT REÇOIT LE POUVOIR DE MAINTENIR L'ORDRE ET LE DÉCORUM

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE

L'hon. Muriel McQueen
Fergusson, C.P.

19
72



Muriel McQueen Fergusson, première femme à présider le Sénat, a défié les conventions tôt dans sa vie. Elle a étudié le droit dans les années 1910 et a compté parmi les quelques femmes admises au Barreau du Nouveau-Brunswick dans les années 1920. Elle est devenue la première femme juge du tribunal successoral dans le comté de Victoria et, en 1950, elle a été la première femme à être élue au conseil municipal de Fredericton. Elle est plus tard devenue mairesse adjointe.

En 1953, le premier ministre Louis St-Laurent l'a nommée au Sénat, où elle a continué de faire tomber les barrières. En 1971, elle est finalement parvenue à convaincre le Sénat de permettre aux filles de devenir pages. En 1972, elle a été nommée Présidente du Sénat; il a fallu attendre cinq autres années avant que la Chambre des communes n'ait sa première présidente, Jeanne Sauvée.

19
91

LE PRÉSIDENT SE VOIT ACCORDER LE POUVOIR DE SUSPENDRE LES DÉBATS

LES RÔLES DU
Président

01

PRÉSIDENT DE SÉANCE

02

SÉNATEUR

03

DIPLOMATE

Président de séance



Le Président est l'officier qui préside les séances de la Chambre rouge, c'est-à-dire les réunions auxquelles tous les sénateurs participent.

Lors d'une séance, le Président dirige le déroulement des activités législatives en guidant les sénateurs au fil de l'ordre quotidien des travaux, tout en maintenant l'ordre et le décorum. Il incombe aussi au Président d'accorder le droit de parole aux sénateurs qui souhaitent s'adresser à la Chambre, de rappeler aux sénateurs le temps maximum dont ils disposent pour leur discours et d'indiquer le prochain point à discuter. En tant qu'autorité procédurale au Sénat, le Président doit demeurer neutre et équitable et veiller à ce que les règles et les pratiques soient respectées tout au long des délibérations.

Le Président statue souvent sur des rappels au Règlement, c'est-à-dire les questions soulevées par des sénateurs pour déterminer si la bonne procédure du Sénat a été suivie, ou si une règle a été violée.

Si le rappel au Règlement est complexe, le Président peut délibérer pendant plusieurs jours avant de rendre une décision.

Les sénateurs concernés peuvent faire appel de la décision, qui peut ultimement faire l'objet d'un vote pour être ratifiée ou rejetée. Comme le Président se doit de demeurer impartial, les appels de ce genre sont plutôt rares.

Le Président préside aussi d'importantes cérémonies parlementaires qui se déroulent dans la Chambre du Sénat. Parmi elles figurent le discours du Trône, qui ouvre chaque session du Parlement, et l'octroi de la sanction royale, pendant laquelle le monarque ou son remplaçant désigné, le gouverneur général, consent officiellement à la promulgation des lois adoptées par le Sénat et la Chambre des communes.

Sénateur





Tout comme n'importe quel autre sénateur, le Président représente les citoyens de sa province d'appartenance et leurs intérêts.

Il est relativement rare que le Président participe aux débats. Habituellement, il ne le fait que si la question étudiée le préoccupe énormément. Dans ce cas, il quitte son fauteuil et prend place dans un siège régulier du Sénat, alors que le Président *pro tempore* le remplace dans son rôle.

Le Président a aussi le droit de prendre part aux votes par appel nominal (scrutins en bonne et due forme au Sénat). Son vote a la même valeur que celui de n'importe quel autre sénateur.

Contrairement au Président de la Chambre des communes, qui ne vote que pour briser l'égalité, le Président du Sénat peut voter sur n'importe quelle question. Son vote est pris en compte en premier quand un vote a lieu.

PRÉSIDENT *PRO TEMPORE*

Au début de chaque session parlementaire, un comité de sélection nomme un sénateur qui assumera le rôle de Président *pro tempore*, ou intérimaire. La nomination est confirmée à la suite d'un vote au Sénat. Le Président *pro tempore* préside une séance en l'absence du Président, ou lorsque ce dernier souhaite participer à un débat.

L'UNIFORME DU *Président*

L'uniforme noir distinctif du Président du Sénat est l'un des exemples qui illustrent le mieux à quel point le Parlement canadien est enraciné dans la tradition britannique.

Cet uniforme remonte au 18^e siècle et il a pour origine la tenue habituelle que portaient les officiers de justice dans les tribunaux en Angleterre.

Les représentants de la Chambre des lords et de la Chambre des communes britanniques l'ont adopté en raison de leur affiliation avec la « Haute Cour du Parlement ». Essentiellement, cet uniforme traditionnel n'a presque pas changé et il fait maintenant partie de la coutume consacrée de la plupart des parlements des pays issus de l'Empire britannique.



SAC À PERRUQUE

Un « sac à perruque » symbolique pend au milieu du dos, par-dessus la toge. Ce morceau carré de soie noire enrubanné servait à l'origine à tenir les extrémités d'une perruque poudrée portée couramment en Europe au 18^e siècle.

LE TRICORNE

Le Président porte un chapeau tricorne, un style populaire chez les hommes européens au 18^e siècle. Au Sénat, seul le Président est autorisé à en porter un.

LA TOGE

L'élément le plus distinctif de l'uniforme du Président est la toge de soie noire munie d'un capuchon plat et d'« ailes » qui pendent des manches ouvertes jusqu'au coude.

CHEMISE BLANCHE

La chemise blanche a un col cassé cerné de brides et deux bandes de tissu blanches et amidonnées.

QUEUE-DE-PIE

Une queue-de-pie noire avec des poignets larges et sept boutons décoratifs est portée sous la toge. Le vêtement est fait de laine et est porté par-dessus un gilet noir et un pantalon bordé d'une étroite bande de soie.

GANTS DE COTON

À l'occasion des cérémonies, par exemple lors du défilé, le Président porte des gants courts de coton blanc.





LE FAUTEUIL DU *Président*

Le fauteuil du Président est installé sur une estrade au fond de la Chambre du Sénat, près des trônes réservés au monarque du Canada, ou au gouverneur général et à sa conjointe.

L'estrade, le fauteuil et les trônes sont recouverts d'un tissu rouge vif, couleur de la royauté. Ce décor explique pourquoi la Chambre du Sénat est parfois appelée « Chambre rouge ».

Au 19^e siècle, le Sénat avait pour coutume de faire don du fauteuil au Président sortant en guise de cadeau.

Le fauteuil actuel du Président a été sculpté à la main en 1923, mais une légère modification a été apportée : il est maintenant possible d'ajuster sa hauteur pour accommoder le Président, quelle que soit sa taille.

Dans le bois de noyer du fauteuil ont été gravés les symboles des pays fondateurs du Canada, y compris la branche à trois feuilles d'érable qui représente tous les Canadiens.

LE DÉFILÉ DU *Président*

Alors que la cloche sonne, des représentants escortent solennellement le Président et la masse cérémonielle à l'intérieur de la Chambre du Sénat.

Greffier
du Sénat

Greffiers
au Bureau

Président

Pages

Porteur
de la masse

Huissier du
bâton noir

Agents
de sécurité



**Le défilé du Président du Sénat est
une tradition toujours vivante qui
relie le présent à des siècles de
démocratie parlementaire.**

Chaque séance du Sénat est annoncée par le son d'une cloche résonnante qui déclenche toute une agitation dans les couloirs du Parlement. Le bruit métallique de la cloche convoque tous les sénateurs à leur place et marque le début du défilé du Président.

La procession cérémonielle commence dans les appartements du Président, puis passe par le spectaculaire Hall de la Confédération (aussi appelé rotonde) au cœur des édifices du Parlement, avant d'entrer finalement dans la Chambre haute.

Le défilé regroupe de nombreux représentants qui escortent le Président et la masse cérémonielle. Les agents de sécurité sont à l'avant et sont suivis de l'huissier du bâton noir, du porteur de la masse, du Président, de deux pages, du greffier du Sénat et d'autres greffiers au Bureau.

Les sénateurs et les observateurs se tiennent debout tandis que le Président se rend sur l'estrade et ouvre la séance avec les prières. La masse, symbole du pouvoir dévolu au Sénat par la Couronne, est ensuite déposée sur le Bureau du greffier.

L'origine exacte du défilé du Président restera à jamais inconnue. Selon certains historiens, cette tradition découle d'une procession religieuse qui avait lieu au début du régime parlementaire de Westminster, en Angleterre, le modèle sur lequel est fondé le Parlement du Canada.

Le défilé pourrait aussi tirer ses origines d'une escorte militaire. Cette interprétation est fondée sur la présence de la masse, un symbole cérémoniel d'une arme ancienne.

Quelles que soient ses origines, ce rituel solennel relie le Sénat moderne à son passé digne de fierté et de respect.

LES APPARTEMENTS DU

Président





Lorsque le Président ne préside pas de séances du Sénat ou qu'il ne représente pas le Parlement au Canada ou à l'étranger, ses appartements sont le centre de ses activités professionnelles. C'est là qu'il examine les projets de loi, qu'il prépare ses discours et qu'il se réunit avec des collègues parlementaires et des diplomates.

Les appartements du Président ont longtemps servi de cadre majestueux aux travaux parlementaires. Ils rappellent les délibérations des hommes et des femmes qui ont guidé avec force le pays au cours des 150 ans de son histoire.

Bien visibles dans ces pièces sont des citations latines tirées d'œuvres d'auteurs romains célèbres : Cicéron, Horace, Tite-Live, Sénèque et Tacite. Elles ont pour thèmes la sagesse, l'ordre, la prudence, l'équilibre et la prévoyance, et leurs judicieux conseils ont résisté à l'épreuve du temps.



En tant qu'espace réservé au responsable de la présidence des séances de la Chambre haute, la suite du Président du Sénat a son caractère distinctif dans l'édifice du Centre. Ses concepteurs se sont inspirés d'une grande salle de style Tudor d'Angleterre du 16^e siècle.

Les appartements ont été conçus pour servir à la fois de salle de réception officielle pour le monarque, le gouverneur général et d'autres dignitaires quand ils sont sur la Colline du Parlement, et de bureau pour le Président.

◀ *Le Président Furey dans son bureau en compagnie de son épouse Karen et de Son Altesse Royale le prince de Galles lors des célébrations des 150 ans du Canada.*

Diplomate



Le Président joue un rôle intégral sur la scène internationale afin de renforcer les liens entre le Canada et d'autres pays.

En tant que diplomate, le Président figure au quatrième rang du Tableau de la préséance pour le Canada, après le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême.

Le Canada demande souvent au Président d'accueillir des dirigeants et des délégations étrangères lorsqu'ils visitent la Colline du Parlement. Il entretient aussi des liens essentiels avec des diplomates et d'autres dignitaires étrangers et il se réunit souvent avec eux pendant leurs visites de courtoisie à Ottawa.

De plus, le Président dirige des délégations parlementaires à l'extérieur du Canada afin d'aider à promouvoir le dialogue avec d'autres pays et leur corps législatif.

Au Canada et à l'étranger, le Président se fait l'ambassadeur du système gouvernemental du Canada et il parle régulièrement du processus parlementaire de notre pays et du rôle vital que le Sénat y joue.



Malala Yousafzai, lauréate d'un prix Nobel et ardente défenseure des droits des femmes et des filles et qui a survécu à une tentative de meurtre à l'âge de 15 ans, prend la parole devant une séance conjointe du Parlement en avril 2017, sous le regard du Président du Sénat, George J. Furey. Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes président ensemble les activités de ce genre qui se déroulent habituellement à la Chambre des communes.

“

Les sénateurs travaillent avec ardeur pour tous les Canadiens. J'éprouve un grand sentiment d'humilité à les observer et à les aider depuis mon fauteuil de Président. J'envisage donc avec confiance l'avenir du Sénat du Canada.

George J. Furey, c.r.,
Président du Sénat





SUIVEZ LES ACTIVITÉS DU

Président

 sur le Web

sencanada.ca/fr/presidents

 sur Twitter

[@GeorgeFureyNL](https://twitter.com/GeorgeFureyNL)

L'honorable George J. Furey, c.r.

Le Président du Sénat

Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0A4

Téléphone : 613-992-4416

Courriel : Speaker-President@sen.parl.gc.ca

sencanada.ca

